



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2026

A la suite d'une convocation en date du mardi 30 juin 2026, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 6 juillet 2026 à 17h, sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, les membres du Comité syndical ont été convoqués une seconde fois et se sont réunis au siège administratif le vendredi 10 juillet 2026 à 10h, sous la présidence de Monsieur Gilles BIGNON, Président du Sydème.

✓ **Etaient présents : 12**

Mesdames, Messieurs Gilles BIGNON, Christian CLEMENT, Germain DERUDDER, Gabriel WEBER, Bernard CLAVÉ, Laurent SLAVIK, Suzanne BUSDON, Océane SIMON, Claude BARBIAN, Gérard THIEL, Roselyne DA SOLLER.

Dont représentés par son suppléant :

Messieurs Alexandre CASSARO est représenté par Gaëtano CIGNA.

✓ **Excusés ayant donné procuration : 2**

Madame, Monsieur. Christian SCHWALBACH a donné procuration à Gilles BIGNON, Mireille CINQUALBRE a donné procuration à Germain DERUDDER.

✓ **Excusé : 27**

Mesdames, Messieurs Eric FEDERSPIEL, Constant KIEFFER, Cristophe MULLER, Jean-François AMMER, Bernard BORDÉ, Freddy LITTY, Marc ZINGRAFF, Salvatore COSCARELLA, Laurent MENIERE, Marie-France GUERRIERO, Bernard TREUVELOT, Dominique SCHOULLER, Orhan KARA, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Barbara SCHICKNER, Guy FENRICH, Pascal ROETSCH, Jacky RIEGER, Serge STEBLER, Jonathan LEIDNER-WALDECK, Ginette MAGRAS, Christiane MULLER, Salvatore FIORETTO, Cyrille DALSTEIN, Pierre THIL, Sylvia PIESTA.

✓ **Absents : 14**

Madame, Messieurs Jean-Philippe HANRIOT-FEY, Jean-Claude HEHN, Kévin PFEFFER, Daniel CLEMENT, Christiane HECKEL, Sébastien THISSE, Romuald YAHIAOUI, Laurent MULLER, Emmanuel VATRIN, Jean-Marc HOELLINGER, Jean-Marc WAGNER, Etienne HOFFERT, Christian ZWIEBEL, Philippe SCHUTZ.

01. MARCHES PUBLICS

OBJET : RECONSTRUCTION PARTIELLE D'UN BATIMENT A SAINT AVOLD

Le Sydeme assure les compétences de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La valorisation optimale des déchets constitue l'un des axes majeurs de la politique du Syndicat, inscrite dans une démarche de préservation de l'environnement, de maîtrise des coûts et de développement de solutions de traitement adaptées.

Le site de Sainte-Fontaine ayant été sinistré par un incendie, une partie du bâtiment touché est à reconstruire.

Dans ce cadre, le Sydeme a lancé un marché public ayant pour objet l'exécution des travaux nécessaires à la reconstruction partielle d'un bâtiment industriel à Saint-Avold, conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Ce marché est divisé en neuf lots répartis comme suit :

- Lot 00 : Curage et démolition ;
- Lot 01 : Gros œuvre ;
- Lot 02 : Charpente métallique ;
- Lot 03 : Couverture / Étanchéité ;
- Lot 04 : Bardage / Isolation ;
- Lot 05 : Serrurerie ;
- Lot 06 : Électricité / Éclairage ;
- Lot 07 : Sanitaire / VMC ;
- Lot 08 : Peinture – Faux plafond.

Il s'agit d'un marché de travaux passé en procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

La description des prestations et leurs spécifications techniques figurent dans les Cahiers des Clauses Techniques Particulières propres à chaque lot, constituant les pièces du dossier de consultation des entreprises.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 26 mai 2026.

La date limite de réception des offres était fixée au 29 juin 2026 à 12h.

Un virement de crédits d'article à article a été effectué au sein du chapitre 23 afin d'abonder l'enveloppe budgétaire dédiée à ces travaux.

L'analyse des candidatures et des offres a été réalisée conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation. À l'issue de cette analyse, les offres économiquement les plus avantageuses ont été identifiées pour chacun des lots, à l'exception du lot n° 08 « Peinture – Faux plafond », déclaré sans suite pour motif d'intérêt général.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 juillet 2026, a émis un avis favorable à l'attribution des marchés comme suit :

- Lot 00 – Curage et démolition : société 3DEST, pour un montant de 30 559 € HT ;
- Lot 01 – Gros œuvre : société AGE Bâtiment, pour un montant de 145 551,03 € HT ;
- Lot 02 – Charpente métallique : société Gibard, pour un montant de 249 250,84 € HT ;
- Lot 03 – Couverture / Étanchéité : société BESIM, pour un montant de 118 533,75 € HT ;
- Lot 04 – Bardage / Isolation : société BESIM, pour un montant de 110 462,87 € HT ;
- Lot 05 – Serrurerie : société SAS D&G Menuiserie, pour un montant de 197 122,48 € HT ;
- Lot 06 – Électricité / Éclairage : société Eurocom, pour un montant de 56 816,00 € HT ;
- Lot 07 – Sanitaire / VMC : société Houllé, pour un montant de 89 098 € HT.

Le montant total des huit lots attribués s'élève à 997 393,97 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Gilles BIGNON, Président,

Le Comité syndical délibère par :

14 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Et décide

- De prendre acte de l'attribution des marchés aux entreprises précitées ;
- Prendre acte de la déclaration sans suite du lot n°08 « Peinture – Faux plafond » ;
- D'autoriser le Président à signer les documents de marchés, les crédits étant inscrits au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 23 juin 2026

Gilles BIGNON,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur général des services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le

15 JUIL. 2026